

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA DH / Direction Projet Educatif Global

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 février 2017
Rapport n° 17/1-006

OBJET **Acquisition de mobiliers pour les écoles publiques de la Ville de Saint-Denis**
Approbation du projet et de la procédure
Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés

La Direction du Projet Educatif Global de la Ville de Saint-Denis est chargée de l'acquisition et de la gestion des mobiliers équipant les soixante-dix-sept écoles publiques de la ville.

Les commandes de mobiliers recouvrent l'acquisition de tables, chaises, tableaux, armoires,... et sont à destination des salles de classes, des BCD (Bibliothèque Centre Documentaire), des bureaux de la direction de l'école.

Le marché actuel conclu pour une durée de 3 ans arrive à échéance le 26 mars 2017 et pour permettre la continuité des livraisons de mobiliers sur les différents sites des écoles, une nouvelle consultation doit être lancée.

La procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme relatif aux marchés publics sont les suivantes ;

- Procédure : Appel d'offre ouvert (articles 67 et 68 du décret 2016-630 du 25 mars 2016 relatif aux marchés public) ;
- Type de marché : accord-cadre à bons de commande (article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) sans montant minimum, ni montant maximum, conclu avec un (ou plusieurs) opérateur(s) économique(s) ;
- Durée du marché : le marché prendra effet à compter de sa notification pour une durée ferme d'une année. Le marché est renouvelable tacitement 3 fois, pour une durée d'un an, sans que sa durée totale n'excède 4 ans ;
- Montant prévisionnel annuel : 170 000 € TTC (soit 680 000 € TTC sur 4 ans) ;

Enveloppe budgétaire : les crédits définitifs sont inscrits au BP 2017 sous le chapitre 21 – compte 2184 – imputation DSCO0033 pour un montant annuel de 170 000 € TTC.

Je vous demande :

- d'autoriser le lancement du nouveau marché d'acquisition de mobiliers
- de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :
 - Type de procédure : appel d'offre ouvert ;
 - Type de marché : accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques ;
 - Durée de l'accord-cadre : un an à compter de la notification. Le marché est renouvelable trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an ;
 - Montant prévisionnel : 170 000,00 € TTC/an, soit 680 000,00 € TTC sur 4 ans.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170225-171006-DE Date de télétransmission : 03/03/2017 Date de réception préfecture : 03/03/2017

- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer les marchés avec les opérateurs économiques retenues et tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170225-171006-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 février 2017
Délibération n° 17/1-006

OBJET **Acquisition de mobiliers pour les écoles publiques de la Ville de Saint-Denis**
Approbation du projet et de la procédure
Autorisation de lancer la consultation et de signer les marchés

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/1-006 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CADJEE Ibrahim au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Projet Educatif Global » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le lancement du nouveau marché d'acquisition de mobiliers.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

- Type de procédure : appel d'offre ouvert ;
- Type de marché : accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques ;
- Durée de l'accord-cadre : un an à compter de la notification. Le marché est renouvelable, trois fois par tacite reconduction pour une durée d'un an ;
- Montant prévisionnel : 170 000,00 € TTC/an, soit 680 000,00 € TTC sur 4 ans.

ARTICLE 3

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer les marchés avec les opérateurs économiques retenues et tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20170225-171006-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/03/2017



Gilbert ANNETTE